



ORGANISATION EUROPEENNE
ET MEDITERRANEENNE
POUR LA PROTECTION DES PLANTES

EUROPEAN AND MEDITERRANEAN
PLANT PROTECTION
ORGANIZATION

OEPP

Service d'Information

No. 4 PARIS, 2022-04

Général

- [2022/076](#) Nouvelles données sur les organismes de quarantaine et les organismes nuisibles de la Liste
Alerte de l'OEPP
- [2022/077](#) Des fiches informatives dynamiques, nouvelles et révisées, sont disponibles dans Eppo Global
Database
- [2022/078](#) Journée internationale de la santé des végétaux : 12 mai
- [2022/079](#) Rapport de l'OEPP sur les notifications de non-conformité : Norvège et Royaume-Uni

Ravageurs

- [2022/080](#) Nouvelles découvertes de *Ripersiella hibisci* en Italie
- [2022/081](#) Mise à jour sur la situation de *Popillia japonica* en Italie
- [2022/082](#) Mise à jour sur la situation de *Euwallacea fornicatus sensu lato* aux Pays-Bas
- [2022/083](#) Mise à jour sur la situation de *Toumeyella parvicornis* en Italie
- [2022/084](#) Mise à jour sur la situation de *Scirtothrips aurantii* en Espagne
- [2022/085](#) Premier signalement de *Draeculacephala robinsoni* dans la région OEPP

Maladies

- [2022/086](#) Éradication du tomato brown rugose fruit virus en Estonie
- [2022/087](#) *Trichoderma afroharzianum*, agent de pourriture des épis du maïs : addition à la Liste d'Alerte
de l'OEPP

Agents de lutte biologique

- [2022/088](#) Agents de lutte biologique : une nouvelle section dans le Service d'Information OEPP
- [2022/089](#) Nouveaux agents de lutte biologique ajoutés à la Norme PM 6/3(5) en 2021
- [2022/090](#) Potentiel de lutte biologique classique contre *Drosophila suzukii* à l'aide du parasitoïde
Ganaspis brasiliensis
- [2022/091](#) *Spanolepis selloanae* en tant qu'agent de lutte biologique potentiel contre *Cortaderia selloana*

Plantes envahissantes

- [2022/092](#) Impacts économiques des plantes exotiques envahissantes en France
- [2022/093](#) Répartition potentielle de *Humulus scandens* le long des rivières en Roumanie
- [2022/094](#) Mauvais étiquetage des plantes aquatiques dans le commerce
- [2022/095](#) La plante envahissante *Celastrus orbiculatus* a des impacts sur l'espèce native *C. scandens* par
hybridation aux Etats-Unis

2022/076 Nouvelles données sur les organismes de quarantaine et les organismes nuisibles de la Liste Alerte de l'OEPP

En parcourant la littérature, le Secrétariat de l'OEPP a extrait les nouvelles informations suivantes sur des organismes de quarantaine et des organismes nuisibles de la Liste d'Alerte de l'OEPP (ou précédemment listés). La situation de l'organisme concerné est indiquée en gras, dans les termes de la NIMP no. 8.

- **Nouveaux signalements**

Au Kenya, *Drosophila suzukii* (Diptera : Drosophilidae - Liste A2 de l'OEPP) a été détectée pour la première fois au cours d'une prospection en 2019 dans une exploitation agricole produisant des fruits. Une prospection supplémentaire menée en 2020 dans 14 localités de 6 comtés, dans les principales zones de production de petits fruits du Kenya, indique que le ravageur est pour le moment présent seulement dans le comté de Nakuru (où il a été découvert). Il s'agit du premier signalement de *D. suzukii* dans la partie continentale de l'Afrique de l'Est (Kwadha *et al.*, 2021). **Présent, non largement disséminé.**

Le Chinese wheat mosaic virus (*Furovirus*, CHMV, précédemment sur la Liste d'Alerte de l'OEPP) est signalé depuis 2008 sur blé (*Triticum aestivum*) dans des zones limitées du nord du Japon. Il a également été identifié sur orge (*Hordeum vulgare*) (Kondo *et al.*, 2022).

Thrips parvispinus (Thysanoptera : Thripidae - précédemment sur la Liste d'Alerte de l'OEPP) a été trouvé fin 2021 sur *Hibiscus* spp. au Brandenburg. Les conditions climatiques rendent son établissement improbable (JKI, 2021).

- **Signalements détaillés**

En Chine, au cours de prospections menées dans les principales régions productrices de fruits à noyau en 2008-2018, le plum pox virus (*Potyvirus*, PPV - Liste A2 de l'OEPP) a été détecté sur *Prunus mume* dans les provinces de Beijing, Hubei, Jiangsu et Shanghai, et sur *Prunus armeniaca* au Shanxi (Zhou *et al.*, 2021).

Au Brésil, l'aleurode noir des agrumes *Aleurocanthus woglumi* (Homoptera : Aleyrodidae - Liste A1 de l'OEPP) a été signalé pour la première fois dans des vergers d'agrumes du Rio Grande do Sul en mars 2021 (Secretaria da Agricultura, Pecuária e Desenvolvimento Rural - Rio Grande do Sul, Brésil, 2022).

En Colombie, 'Candidatus Liberibacter asiaticus' (associé au Huanglongbing - Liste A1 de l'OEPP) a été détecté pour la première fois en 2015 (SI OEPP 2016/062) dans le département de La Guajira. Selon ICA (2021), le Huanglongbing est désormais présent dans les départements suivants : Atlántico, Bolívar, Cesar, La Guajira, Magdalena et Norte de Santander. Une zone exempte est en place dans le Suroeste de Antioquia.

En France, le longicorne tigre *Xylotrechus chinensis* (Coleoptera : Cerambycidae - Liste d'Alerte de l'OEPP) a été trouvé pour la première fois en 2018 dans les départements de l'Hérault et de la Gironde (SI OEPP 2018/220, 2019/098). Le service régional de la Gironde reçoit depuis régulièrement des signalements du grand public. Une prospection de délimitation officielle sera menée en 2022.

Le statut phytosanitaire de *Xylotrechus chinensis* en France est officiellement déclaré ainsi : **Transitoire, donnant lieu à une action phytosanitaire, faisant l'objet d'une surveillance.**

- **Absence**

Au Danemark, *Monochamus alternatus* (Coleoptera : Cerambycidae - Liste A1 de l'OEPP, vecteur de *Bursaphelenchus xylophilus*) a été trouvé dans du bois d'emballage en juin 2021 (SI OEPP 2021/155). L'ONPV du Danemark a informé le Secrétariat de l'OEPP que la surveillance a confirmé que le ravageur ne s'est pas établi. La découverte de 2021 doit être considérée comme une interception.

Le statut phytosanitaire de *Monochamus alternatus* au Danemark est officiellement déclaré ainsi : **Absent**.

Prodiplosis longifila (Diptera : Cecidomyiidae - Liste A1 de l'OEPP) a été signalé en Bolivie sur la plante native *Jatropha clavuligera* (Euphorbiaceae) (SI OEPP 2019/133). Cependant, des études supplémentaires par Kolesik *et al.* (2022) ont montré que la cécidomyie présente sur *Jatropha gossypifolia* et *J. clavuligera* au Paraguay et en Bolivie n'est pas *P. longifila*, mais une nouvelle espèce qui a été nommée *Prodiplosis hirsuta* Kolesik sp. nov. Le signalement sur *J. clavuligera* étant le seul pour la Bolivie, *P. longifila* est désormais jugé absent de Bolivie.

Au Brésil, un signalement de *Tilletia indica* (Liste A2 de l'OEPP) au Rio Grande do Sul a été publié en 1993 (Da Luz *et al.*, 1993). Ce signalement était associé à du blé (grain) et l'établissement du champignon n'a pas été confirmé. L'ONPV du Brésil a récemment informé le Secrétariat de l'OEPP que *T. indica* est officiellement reconnu comme étant absent du Brésil depuis 1999 (ONPV du Brésil, 2022).

Le statut phytosanitaire de *Tilletia indica* au Brésil est officiellement déclaré ainsi : **Absent, l'organisme nuisible n'est plus présent**.

- **Organismes nuisibles nouveaux et taxonomie**

Rhagoletis merzi sp. nov. est une nouvelle espèce de *Rhagoletis* (Diptera : Tephritidae) récemment décrite. Elle a été trouvée sur *Juniperus sabina* en Suisse (Korneyev *et al.*, 2022).

- Sources:**
- Da Luz WC, Mendes MAS, Ferreira V, Urban AF (1993) [*Tilletia indica* on wheat in the southern part of Rio Grande do Sul and means for its eradication]. *Fitopatologia Brasileira* **18**, 329 (In Portuguese).
 - ICA (2021) Instituto Colombiano Agropecuario. Resolución No.102579 (03/08/2021) Por la cual se declara la región del Suroeste de Antioquia como área libre de HLB de los cítricos ocasionado por Candidatus Liberibacter asiaticus y se establecen las medidas fitosanitarias para su mantenimiento. <https://www.ica.gov.co/getattachment/6862a3b3-279c-4db7-802c-2be32bb1112b/2021R102579.aspx>
 - JKI (2021) Express-PRA zu *Thrips parvispinus*. 6 pp. available at <https://pflanzengesundheit.julius-kuehn.de/risikoanalysen.html>
 - Kolesik P, Kumaran N, Oleiro M, Goñalons CM, Brookes D, Cabrera Walsh G, Dhileepan K (2022) *Prodiplosis hirsuta* Kolesik sp. nov., a new species of gall midge (Diptera: Cecidomyiidae) feeding on shoot tips of *Jatropha* (Euphorbiaceae) in South America. *Austral Entomology* **61**(1), 37-48.
 - Kondo H, Masejima H, Maruyama K, Fujita M, Ohki T (2022) First report of Chinese wheat mosaic virus infecting barley in Japan. *Plant Disease*, early view. <https://doi.org/10.1094/PDIS-12-21-2803-PDN>
 - Korneyev SV, Smith JJ, Hulbert DL, Frey JE, Korneyev VA (2022) A new species of *Rhagoletis* (Diptera: Tephritidae) from Switzerland, with discussion of its relationships within the genus. *Zooiversity* **56**(1), 1-20. <https://doi.org/10.5281/zenodo.6289063>
 - Kwadha CA, Okwaro LA, Kleman I, Rehmann G, Revadi S, Ndlela S, Khamis FM, Nderitu PW, Kasina M, George MK, Kithusi GG (2021) Detection of the spotted wing drosophila, *Drosophila suzukii*, in continental sub-Saharan Africa. *Journal of Pest Science* **94**(2), 251-259. <https://doi.org/10.1007/s10340-021-01330-1>
 - ONPV du Brésil (2022-04).

ONPV du Danemark (2022-04).

ONPV de France (2022-04).

Secretaria da Agricultura, Pecuária e Desenvolvimento Rural - Rio Grande do Sul, Brazil (2022-01-25) Estado apresenta primeiro registro de mosca-negra-dos-citros <https://www.agricultura.rs.gov.br/estado-apresenta-primeiro-registro-de-mosca-negra-dos-citros>

Zhou J, Xing F, Wang H, Li S (2021) Occurrence, distribution, and genomic characteristics of plum pox virus isolates from common apricot (*Prunus armeniaca*) and Japanese apricot (*Prunus mume*) in China. *Plant Disease* 105(11), 3474-3480.

Mots clés supplémentaires : absence, signalement détaillé, nouveau signalement, taxonomie

Codes informatiques : DROSSU, LIBEAS, MONCAL, NEOVIN, PPV000, PRDILO, RHAGBA, THRIPV, WCHMV0, XYLOCH, BO, BR, CN, CO, DE, DK, FR, JP, KE

2022/077 Des fiches informatives dynamiques, nouvelles et révisées, sont disponibles dans EPPO Global Database

Le Secrétariat de l'OEPP a commencé la révision des fiches informatives de l'OEPP sur les organismes nuisibles recommandés pour la réglementation et la préparation de nouvelles fiches. Ce projet est soutenu par une convention de subvention de l'UE. Cette révision est l'occasion de créer des fiches informatives dynamiques dans EPPO Global Database, dans lesquelles les sections sur l'identité de l'organisme, ses plantes-hôtes et sa répartition géographique sont générées automatiquement par la base de données. Ces fiches informatives dynamiques remplaceront progressivement les fiches PDF qui se trouvent actuellement dans la base de données. Depuis le précédent rapport (SI OEPP 2022/053), les fiches informatives OEPP suivantes, nouvelles ou révisées, ont été publiées dans EPPO Global Database :

- '*Candidatus Phytoplasma pruni*'. <https://gd.eppo.int/taxon/PHYPPN/datasheet>
- *Choristoneura conflictana*. <https://gd.eppo.int/taxon/ARCHCO/datasheet>
- *Helicoverpa zea*. <https://gd.eppo.int/taxon/HELIZE/datasheet>
- *Monochamus alternatus*. <https://gd.eppo.int/taxon/MONCAL/datasheet>
- *Platynota stultana*. <https://gd.eppo.int/taxon/PLAAST/datasheet>
- Satsuma dwarf virus. <https://gd.eppo.int/taxon/SDV000/datasheet>

Source: Secrétariat de l'OEPP (2022-04).

Mots clés supplémentaires : publication

Codes informatiques : ARCHCO, HELIZE, MONCAL, PHYPPN, PLAAST, SDV000

2022/078 Journée internationale de la santé des végétaux : 12 mai

Les Nations Unies ont désigné le **12 mai Journée internationale de la santé des végétaux**. Cette Journée internationale est l'un des legs importants de l'Année internationale de la santé des végétaux en 2020. L'objectif principal de cette journée est de sensibiliser la communauté internationale en montrant comment la protection de la santé des végétaux peut contribuer à éliminer la faim, à réduire la pauvreté, à protéger la biodiversité et l'environnement, et à stimuler le développement économique. Un événement virtuel aura lieu le 12 mai et nous sommes tous invités à prendre un engagement (#PlantHealth) à l'occasion de cette journée (#PlantHealthDay) !

Liens utiles pour la Journée internationale de la santé des végétaux :

- Journée internationale de la santé des végétaux : <https://www.fao.org/plant-health-day/fr>
- Guide pratique 'Participez!' : <https://www.fao.org/3/cb9453en/cb9453en.pdf>
- Ressources utiles (par. ex. messages clés, vidéos, photos) : <https://trello.com/b/3Q6b26IO/international-day-of-plant-health>
- Cahier d'activités pour les enfants : <https://www.fao.org/3/ca9327fr/ca9327fr.pdf>

Source: FAO (2022-04) Journée international de la santé des végétaux.
<https://www.fao.org/plant-health-day/fr>

2022/079 Rapport de l'OEPP sur les notifications de non-conformité : Norvège et Royaume-Uni

Le Secrétariat de l'OEPP a rassemblé ci-dessous les notifications de non-conformité reçues de la Norvège et du Royaume-Uni pour 2022 (ainsi que quelques notifications de 2021).

• Notifications de 2021

Organisme nuisible	Envoi	Marchandise	Origine	Destination	nb
<i>Bemisia tabaci</i>	<i>Capsicum annuum</i>	Légumes	Égypte	Royaume-Uni	1
	<i>Euphorbia pulcherrima</i>	Vég. pour plantation	Pays-Bas	Royaume-Uni	2
	<i>Solanum pseudocapsicum</i>	Vég. pour plantation	Pays-Bas	Royaume-Uni	1
<i>Helicoverpa</i> sp.	<i>Zea mays</i>	Légumes	Sénégal	Royaume-Uni	1
<i>Potato spindle tuber viroid</i>	<i>Capsicum annuum</i>	Semences	Chine	Royaume-Uni	1
	<i>Solanum lycopersicum</i>	Semences	Chine	Royaume-Uni	1
<i>Tomato mottle mosaic virus</i>	<i>Capsicum annuum</i>	Semences	Vietnam	Royaume-Uni	1
<i>Xanthomonas arboricola</i> pv. <i>pruni</i>	<i>Prunus laurocerasus</i>	Vég. pour plantation	Pays-Bas	Royaume-Uni	1
<i>Xanthomonas hortorum</i>	<i>Hydrangea quercifolia</i>	Vég. pour plantation	Pays-Bas	Royaume-Uni	1

• Notification de 2022

Organisme nuisible	Envoi	Marchandise	Origine	Destination	nb
<i>Bemisia tabaci</i>	<i>Alternanthera ficoidea</i>	Vég. pour plantation	Singapour	Royaume-Uni	1
	<i>Anubias barteri</i>	Plantes aquatiques	Malaisie	Royaume-Uni	1
	<i>Bacopa</i>	Plantes aquatiques	Malaisie	Royaume-Uni	1
	<i>Capsicum</i>	Légumes	Égypte	Royaume-Uni	1
	<i>Capsicum annuum</i>	Légumes	Égypte	Royaume-Uni	1
	<i>Corchorus</i>	Légumes (feuilles)	Malaisie	Royaume-Uni	1
	<i>Corchorus olitorius</i>	Légumes (feuilles)	Malaisie	Royaume-Uni	2
	<i>Corchorus olitorius</i> , <i>Gymnanthemum</i> <i>amygdalinum</i>	Légumes (feuilles)	Nigeria	Royaume-Uni	1
	<i>Corchorus olitorius</i> , <i>Ocimum gratissimum</i>	Légumes (feuilles)	Nigeria	Royaume-Uni	1
	<i>Eryngium foetidum</i>	Légumes (feuilles)	Thaïlande	Royaume-Uni	3

Organisme nuisible	Envoi	Marchandise	Origine	Destination	nb
Bemisia tabaci (suite)	<i>Eryngium foetidum</i> , <i>Ocimum basilicum</i>	Légumes (feuilles)	Thaïlande	Royaume-Uni	1
	<i>Eustoma</i>	Fleurs coupées	Costa Rica	Royaume-Uni	1
	<i>Gymnanthemum amygdalinum</i>	Légumes (feuilles)	Nigeria	Royaume-Uni	2
	<i>Hibiscus sabdariffa</i>	Légumes (feuilles)	Tanzanie	Royaume-Uni	1
	<i>Hygrophila polysperma</i>	Plantes aquatiques	Malaisie	Royaume-Uni	1
	<i>Manihot</i>	Légumes	Thaïlande	Royaume-Uni	1
	<i>Ocimum basilicum</i>	Légumes (feuilles)	Thaïlande	Royaume-Uni	1
	<i>Piper sarmentosum</i>	Légumes (feuilles)	Thaïlande	Royaume-Uni	1
	Helicoverpa armigera	<i>Solanum aethiopicum</i>	Légumes	Ouganda	Royaume-Uni
Helicoverpa sp.	<i>Capsicum</i>	Légumes	Kenya	Royaume-Uni	1
	<i>Capsicum annum</i>	Légumes	Kenya	Royaume-Uni	2
	<i>Capsicum frutescens</i>	Légumes	Ouganda	Royaume-Uni	1
	<i>Pisum sativum</i>	Légumes	Kenya	Royaume-Uni	1
	<i>Rubus</i>	Fruits	Kenya	Royaume-Uni	1
	<i>Solanum melongena</i>	Légumes	Kenya	Royaume-Uni	2
	<i>Solanum melongena</i> var. <i>serpentinum</i>	Légumes	Kenya	Royaume-Uni	1
	<i>Solanum torvum</i>	Légumes	Ghana	Royaume-Uni	1
	<i>Zea mays</i>	Légumes	Sénégal	Royaume-Uni	9
Lepidoptera	<i>Solanum melongena</i>	Légumes	Kenya	Royaume-Uni	1
Liriomyza huidobrensis	<i>Ocimum basilicum</i>	Légumes (feuilles)	Kenya	Royaume-Uni	3
Liriomyza sp.	<i>Amaranthus viridis</i>	Légumes (feuilles)	Sri Lanka	Royaume-Uni	1
	<i>Dendranthema</i>	Fleurs coupées	Colombie	Royaume-Uni	1
	<i>Eryngium</i>	Fleurs coupées	Équateur	Royaume-Uni	1
	<i>Ocimum basilicum</i>	Légumes (feuilles)	Éthiopie	Royaume-Uni	1
	<i>Ocimum basilicum</i>	Légumes (feuilles)	Kenya	Royaume-Uni	1
	<i>Ocimum basilicum</i>	Légumes (feuilles)	Thaïlande	Royaume-Uni	1
Liriomyza trifolii	<i>Solidago</i>	Fleurs coupées	Colombie	Royaume-Uni	1
Noctuidae	<i>Capsicum annum</i>	Légumes	Kenya	Royaume-Uni	1
Phytophthora ramorum	<i>Rhododendron catawbiense</i>	Vég. pour plantation	Belgique	Norvège	1
Spodoptera sp.	<i>Momordica charantia</i>	Légumes	Tanzanie	Royaume-Uni	1
Thaumatotibia leucotreta	<i>Capsicum annum</i>	Légumes	Kenya	Royaume-Uni	1
Thaumetopoea pityocampa	<i>Pinus nigra</i> , <i>Pinus sylvestris</i>	Vég. pour plantation	France	Royaume-Uni	1
Thripidae	<i>Luffa acutangula</i>	Légumes	Ghana	Royaume-Uni	3
	<i>Moringa oleifera</i>	Légumes	Inde	Royaume-Uni	2
	<i>Solanum melongena</i>	Légumes	Bangladesh	Royaume-Uni	2
Tomato brown rugose fruit virus	<i>Capsicum annum</i>	Semences	Israël	Royaume-Uni	1
	<i>Solanum lycopersicum</i>	Semences	Israël	Royaume-Uni	1
	<i>Solanum lycopersicum</i>	Semences	Thaïlande	Royaume-Uni	1

Organisme nuisible	Envoi	Marchandise	Origine	Destination	nb
Tomato mottle mosaic virus	<i>Capsicum annuum</i>	Semences	Chine	Royaume-Uni	1
	<i>Capsicum annuum</i>	Semences	Rép. tchèque	Royaume-Uni	1
	<i>Capsicum annuum</i>	Semences	Inde	Royaume-Uni	1
	<i>Solanum lycopersicum</i>	Semences	Inde	Royaume-Uni	3
	<i>Solanum lycopersicum</i>	Semences	Pays-Bas	Royaume-Uni	1
Xanthomonas arboricola pv. pruni	<i>Prunus laurocerasus</i>	Vég. pour plantation	Pays-Bas	Royaume-Uni	1
Xanthomonas fuscans subsp. fuscans	<i>Phaseolus vulgaris</i>	Semences	Italie	Royaume-Uni	1
Xanthomonas hortorum	<i>Hydrangea quercifolia</i>	Vég. pour plantation	Pays-Bas	Royaume-Uni	2

• Mouches des fruits

Organisme nuisible	Envoi	Origine	Destination	nb
Bactrocera sp.	<i>Capsicum chinense</i>	Bangladesh	Royaume-Uni	1
Tephritidae (non européens)	<i>Momordica charantia</i>	Ouganda	Royaume-Uni	1
Zeugodacus sp.	<i>Momordica charantia</i>	Kenya	Royaume-Uni	1

Source: Secrétariat de l'OEPP (2022-04).

2022/080 Nouvelles découvertes de *Ripersiella hibisci* en Italie

La cochenille farineuse des racines *Ripersiella hibisci* (Hemiptera : Pseudococcidae - Liste A1 de l'OEPP) a été détectée pour la première fois en Italie en avril 2021 dans une pépinière de la province de Catania, en Sicile (SI OEPP 2021/081), ainsi que dans d'autres sites de production de cette province (SI 2021/124). Tous les foyers ont été jugés éradiqués en décembre 2021 (SI 2022/007).

L'ONPV d'Italie a récemment informé le Secrétariat que le ravageur a de nouveau été trouvé sur des *Chamaerops humilis* de la variété 'Compacta' dans une serre froide d'une pépinière de la municipalité de Pescia (province de Pistoia, Toscana) en avril 2022.

Des études de traçabilité en amont ont été menées et la présence du ravageur a également été détectée sur des *C. humilis* dans une pépinière de Calatabiano (province de Catania, Sicile). Des mesures phytosanitaires sont appliquées aux deux foyers pour éradiquer le ravageur.

Le statut phytosanitaire de *Ripersiella hibisci* en Italie est officiellement déclaré ainsi : **Transitoire, donnant lieu à une action phytosanitaire, en cours d'éradication.**

Source: ONPV d'Italie (2022-04).

Décret régional n.2794 of 23/07/2021 Misure fitosanitarie per l'eradicazione di *Ripersiella hibisci* in vivaio Regione Siciliana.

<https://www.regione.sicilia.it/sites/default/files/2021-08/DD%202794%20del%2023-07-2021%20Ripersiella%20%281%29.pdf>

Photos : *Ripersiella hibisci*. <https://gd.eppo.int/taxon/RHIOHI/photos>

Mots clés supplémentaires : signalement détaillé

Codes informatiques : RHIOHI, IT

2022/081 Mise à jour sur la situation de *Popillia japonica* en Italie

En Italie, un foyer de *Popillia japonica* (Coleoptera : Rutelidae - Liste A2 de l'OEPP) fait l'objet d'une lutte officielle dans le parc naturel de la Valle del Ticino (régions Piemonte et Lombardia) (SI OEPP 2020/116). Ce ravageur peut être facilement transporté en tant que contaminant, et l'ONPV d'Italie a mis en place depuis 2020 un réseau de piégeage dans les zones environnantes (SI 2020/166). Quatre adultes au total ont été capturés dans des pièges dans les provinces de Parma et de Piacenza (région Emilia-Romagna) en 2020 et 5 (4 morts et 1 vivant) en 2021, ainsi qu'1 mâle dans un piège situé à proximité d'une aire d'autoroute, à 45 km du foyer connu, dans la municipalité de Pollein (région Valle d'Aosta). Aucun signe du ravageur n'a été détecté sur des plantes.

En juillet 2021, 1 femelle a été capturée dans un piège en Sardaigne (près du principal aéroport de l'île). Des pièges supplémentaires ont été installés. Cette découverte est considérée être une incursion sans établissement à ce jour.

Suite à la prospection de 2021, la zone délimitée a été agrandie : la zone infestée couvre désormais 14 257 km² et comprend une petite partie de la région Emilia-Romagna et la zone tampon comprend une partie de la région Valle d'Aosta. Les mesures phytosanitaires suivantes ont été appliquées dans la zone infestée en 2021 :

- pièges 'attract-and-kill' pour les adultes (4 800 pièges) ;
- identification, évaluation et gestion du risque phytosanitaire de dissémination par les activités humaines dans les sites logistiques, les parkings, les aéroports, etc. Les mesures appliquées comprennent des traitements insecticides, l'élimination de la végétation hôte, et des interdictions d'accès (551 sites) ;

- restriction du mouvement de plantes enracinées accompagnées de sol ;
- mise en œuvre d'une campagne de communication pour sensibiliser le grand public ;
- programme de formation pour les agents de l'état et les professionnels.

Le statut phytosanitaire de *Popillia japonica* en Italie est officiellement déclaré ainsi : **Présent, seulement dans certaines parties de l'État membre concerné, en cours d'éradication.**

Source: ONPV d'Italie (2021-12).

Photos : *Popillia japonica*. <https://gd.eppo.int/taxon/POPIJA/photos>

Mots clés supplémentaires : signalement détaillé-

Codes informatiques : POPIJA, IT

2022/082 Mise à jour sur la situation d'*Euwallacea fornicatus sensu lato* aux Pays-Bas

Aux Pays-Bas, *Euwallacea fornicatus sensu lato* (Coleoptera : Scolytinae, Liste A2 de l'OEPP) a été trouvé pour la première fois en mars 2021 dans une serre (SI OEPP 2021/078). L'ONPV des Pays-Bas a récemment informé le Secrétariat que ce foyer a été éradiqué en février 2022. On peut noter qu'*E. fornicatus s.l.* a été trouvé dans une deuxième serre (1,3 ha) en mai 2021 et que ce foyer a été éradiqué en juillet 2021. 27 plantes au total étaient infestées par *Euwallacea fornicatus s.l.* dans les deux serres. Un suivi a été mis en œuvre avec des pièges, et d'autres Scolytinae non européens (notamment *Hypothenemus* spp.) ont été fréquemment capturés dans ces pièges.

Les *Hypothenemus* spp. (Coleoptera : Scolytinae) sont des organismes de quarantaine réglementés dans les Annexes de l'UE en tant que 'Scolytinae spp. non-européen'. Il n'a pas été possible d'identifier l'espèce présente, mais la méthode des codes-barres d'ADN a montré qu'il ne s'agissait ni d'*H. hampei*, ni d'*H. obscurus*, deux espèces d'*Hypothenemus* qui causent des pertes économiques.

L'ONPV des Pays-Bas a également informé le Secrétariat de l'OEPP qu'*Euwallacea fornicatus s.l.* a de nouveau été détecté en juillet 2021 sur un *Ficus lyrata* destiné à la plantation dans une serre commerciale de vente au détail (7 ha). Des mesures d'éradication ont été appliquées. Ce dernier foyer n'est pas encore éradiqué.

Le statut phytosanitaire d'*Euwallacea fornicatus sensu lato* aux Pays-Bas est officiellement déclaré ainsi : **Transitoire : donnant lieu à une action phytosanitaire, en cours d'éradication.**

Source: ONPV des Pays-Bas (2022-04).

NVWA (2021) Quick scan answer for *Hypothenemus* spp. Available at <https://pra.eppo.int/pra/7705a2ad-29a3-41e1-ba5a-96d0872d95b5>

Photos : *Euwallacea fornicatus sensu lato*. <https://gd.eppo.int/taxon/XYLBF0/photos>

Mots clés supplémentaires : signalement détaillé, éradication-

Codes informatiques : XYLBF0, 1HYOTG, NL

2022/083 Mise à jour sur la situation de *Toumeyella parvicornis* en Italie

En Italie, la cochenille tortue du pin *Toumeyella parvicornis* (Hemiptera : Coccidae - Liste d'Alerte de l'OEPP) a été trouvée pour la première fois dans la région Campania en 2014, puis dans la ville de Rome (région Lazio) en 2018 (SI OEPP 2021/082). Elle a été trouvée en 2021 dans une localité de chacune des régions Puglia et Abruzzo (SI 2021/191). En mars 2022, elle a été trouvée dans des plantations récentes de *Pinus pinea* à Firenze (région de Toscana). Des mesures phytosanitaires sont appliquées, conformément au Décret ministériel du 3 juin 2021.

Le statut phytosanitaire de *Toumeyella parvicornis* en Italie est officiellement déclaré ainsi : **Présent, seulement dans certaines parties de l'État membre concerné.**

Source: ONPV d'Italie (2022-04).

Decreto ministeriale 3 giugno 2021 - Misure fitosanitarie di emergenza ai fini del contrasto dell'organismo nocivo *Toumeyella parvicornis* (Cockerell) (Cocciniglia tartaruga). Gazzetta Ufficiale n.173 del 21-07-2021.

<http://www.agricoltura.regione.campania.it/difesa/files/DM-03-06-21.pdf>

Photos : *Toumeyella parvicornis*. <https://gd.eppo.int/taxon/TOUMPA/photos>

Mots clés supplémentaires : signalement détaillé-

Codes informatiques : TOUMPA, IT

2022/084 Mise à jour sur la situation de *Scirtothrips aurantii* en Espagne

Le thrips sud-africain des agrumes *Scirtothrips aurantii* (Thysanoptera : Thripidae - Liste A1 de l'OEPP) a été signalé pour la première fois dans la région OEPP en Espagne en septembre 2020, en Andalucía (province de Huelva) (SI OEPP 2021/008). Des prospections ont été menées en 2021 (mai-octobre) pour déterminer la présence du thrips dans cette zone. *S. aurantii* a été détecté sur 2 nouveaux hôtes : avocatier (*Persea americana*) et kaki (*Diospyros kaki*), et de nouvelles parcelles infestées de myrtilier, agrumes, fraisier et framboisier ont été détectées. Sur avocatier, agrumes et kaki, aucun dégât important n'a été observé. Sur petits fruits, l'impact a été limité par les traitements.

Des zones délimitées ont été mises en place et comprennent les parcelles infestées et une zone tampon de 100 m autour de ces parcelles. Ces zones se trouvent dans 20 municipalités de la province de Huelva : Almonte, Alosno, Ayamonte, Cartaya, Escacena del Campo, Gibraleón, Isla Cristina, Lepe, Lucena del Puerto, Manzanilla, Moguer, Palos de la Frontera, Paterna del Campo, Punta Umbría, San Bartolomé de la Torre, Sanlúcar de Guadiana, Villablanca, Villalba del Alcor, Villarrasa, Zalamea la Real.

Des mesures phytosanitaires sont appliquées aux fins de l'éradication et comprennent des traitements insecticides en cours de culture, ainsi que des inspections et des traitements pour garantir l'absence du ravageur sur tout matériel végétal quittant les zones délimitées.

Le statut phytosanitaire de *Scirtothrips aurantii* en Espagne est officiellement déclaré ainsi : **Présent, seulement dans certaines parties de l'État membre concerné, en cours d'éradication.**

Source: ONPV d'Espagne (2022-01).

Boletín Oficial de la Junta de Andalucía (2022) Resolución de 8 de febrero de 2022, de la Dirección General de la Producción Agrícola y Ganadera, por la que se establecen nuevas zonas demarcadas del organismo nocivo *Scirtothrips aurantii* y las

medidas fitosanitarias obligatorias para su control en la Comunidad autónoma de Andalucía.

Photos : *Scirtothrips aurantii*. <https://gd.eppo.int/taxon/SCITAU/photos>

Mots clés supplémentaires : signalement détaillé-

Codes informatiques : SCITAU, ES

2022/085 Premier signalement de *Draeculacephala robinsoni* dans la région OEPP

Draeculacephala robinsoni (Hemiptera : Cicadellidae) est une cicadelle native d'Amérique du Nord (Canada et États-Unis), où elle est largement répandue à l'est des Montagnes Rocheuses. En 2021, *D. robinsoni* a été signalé pour la première fois dans la région OEPP en France et en Espagne. Il s'agit également du premier signalement du genre *Draeculacephala* dans la région paléarctique. *Draeculacephala minerva* et *Draeculacephala* sp. sont des organismes de quarantaine A1 de l'UE, en tant que 'Cicadomorpha vecteurs connus de *Xylella fastidiosa*'.

- En France, *D. robinsoni* a été trouvé dans le département des Pyrénées-Orientales (région Occitanie) sur 4 sites des municipalités d'Argelès, de Banyuls et de Collioure. Les spécimens ont été collectés sur des plantes rudérales dans des lits de rivière asséchés. Les services phytosanitaires régionaux travaillent à la confirmation officielle de cette détection.
- En Espagne, *D. robinsoni* a été trouvé sur 6 sites de la région voisine de Cataluña, dans les municipalités d'Aiguamolls de l'Empordà, Estany de Banyoles et Estany de Sils. L'espèce est présente dans de vastes sites de zones humides permanentes, ainsi que dans des prairies périodiquement inondées.

Les spécimens (adultes et nymphes) ont été collectés entre mai et octobre 2021. En France et en Espagne, les différents sites sont relativement proches, la distance maximale entre les sites étant 86 km.

Les plantes-hôtes de *D. robinsoni* signalées en Amérique du Nord sont surtout des graminées et des carex, y compris : *Echinochloa muricata*, *Elymus virginicus*, *Leersia oryzoides*, *Muhlenbergia glomerata*, *Muhlenbergia frondosa*, *Phalaris arundinacea*, *Saccharum* sp., *Zea mays* (toutes des Poaceae) et *Carex* sp. (Cyperaceae). En France et en Espagne, les plantes-hôtes potentielles observées étaient : *Agrostis stolonifera*, *Arundo donax*, *Avena sterilis*, *Bromus catharticus*, *Cynodon dactylon*, *Paspalum distichum*, *Polypogon maritimus*, *Polypogon viridis* (toutes des Poaceae) et *Cyperus eragrostis*, *Cyperus esculentus*, *Scirpoides holoschoenus* (toutes des Cyperaceae).

Les auteurs notent que le genre *Draeculacephala* comprend des vecteurs de pathogènes des végétaux, tels que *Xylella fastidiosa*, et que la situation de *D. robinsoni* en Europe devrait donc être étroitement surveillée.

Source: Rösch V, Marques E, Miralles-Núñez AD, Zahniser JN, Wilson MR (2022) *Draeculacephala robinsoni* Hamilton, 1967 (Hemiptera: Auchenorrhyncha: Cicadellidae), a newly introduced species and genus in Europe with comments on its identification. *Zootaxa* 5116(3), 439-448.

ONPV de France (2022-04).

Mots clés supplémentaires : nouveau signalement

Codes informatiques : DRAERO, FR, ES

2022/086 Éradication du tomato brown rugose fruit virus en Estonie

En Estonie, le tomato brown rugose fruit virus (*Tobamovirus*, ToBRFV - Liste A2 de l'OEPP) a été détecté dans une serre de production de tomates (*Solanum lycopersicum*) dans la municipalité de Saue vald, au cours d'une prospection officielle en mai 2021 (SI OEPP 2021/176). Des mesures d'éradication ont été prises : toutes les plantes de la serre infestée ont été détruites (incinérées) et les serres ont été désinfectées. L'opérateur a cessé toute activité agricole sur le site de production, pour des raisons indépendantes du ToBRFV.

Le statut phytosanitaire du tomato brown rugose fruit virus en Estonie est officiellement déclaré ainsi : **Absent, organisme nuisible éradiqué.**

Source : ONPV d'Estonie (2022-04).

Photos : tomato brown rugose fruit virus. <https://gd.eppo.int/taxon/TOBRFV/photos>

Mots clés supplémentaires : éradication, absence

Codes informatiques : TOBRFV, EE

**2022/087 *Trichoderma afroharzianum*, agent de pourriture des épis du maïs :
addition à la Liste d'Alerte de l'OEPP**

Pourquoi : Les *Trichoderma* sont des champignons filamenteux associés à de nombreux substrats, tels que le sol, la rhizosphère, les débris de végétaux en décomposition et l'environnement foliaire, et certaines espèces ont été isolées en tant qu'endophytes. Plusieurs souches de *Trichoderma* sont bénéfiques aux plantes et ont une utilisation agricole car elles favorisent l'absorption des éléments nutritifs et la croissance des végétaux, ou permettent de lutter contre une vaste gamme de pathogènes transmis par le sol (par ex. *Fusarium*, *Phytophthora*, *Rhizoctonia*) dans diverses cultures. Les interactions entre les espèces de *Trichoderma*, les plantes et les autres micro-organismes du sol sont complexes et ont une influence sur l'efficacité des *Trichoderma* en tant qu'agents de lutte biologique ou biostimulants. En outre, la taxonomie des *Trichoderma* a subi de nombreuses modifications ; en particulier, plusieurs souches commercialisées de *Trichoderma* ont été récemment reclassées (par ex. plusieurs souches de *T. harzianum* ont été identifiées comme étant *T. afroharzianum*). Dans la plupart des cas, l'identification des *Trichoderma* sur la base des caractères morphologiques est difficile, et des outils moléculaires sont nécessaires pour une détection et une identification fiables.

En 2018, des infestations fongiques sévères sur des épis de maïs (*Zea mays*) ont été observées dans plusieurs parcelles expérimentales du sud de l'Allemagne et, fait étonnant, l'agent causal a été identifié comme étant *T. afroharzianum*. La présence de *T. afroharzianum* causant des symptômes de pourriture des épis a également été détectée dans quelques cas en France et en Italie. Il s'agit du premier cas d'association d'une espèce de *Trichoderma* à une maladie du maïs en Europe, et JKI (Allemagne) a suggéré l'ajout de *T. afroharzianum* sur la Liste d'Alerte de l'OEPP.

Où : on considère généralement que *T. afroharzianum* est une espèce largement disséminée sur plusieurs continents. Elle est utilisée en tant qu'agent de lutte biologique, et sa répartition géographique est assez difficile à déterminer précisément. Son association à une maladie du maïs a été signalée dans quelques pays. Aux États-Unis, des symptômes similaires à la pourriture des épis ont été décrits dans des cultures de maïs en association avec des espèces de *Trichoderma*.

En 2018, *T. afroharzianum* a été détecté dans trois localités du sud de l'Allemagne (Bernburg, Sachsen-Anhalt ; Kuenzing et Pocking, Bayern). Au cours de la même étude, *T.*

afroharzianum a également été détecté dans des épis de maïs présentant des symptômes dans une localité du sud de la France (Croix de Pardies, département des Landes).

En Italie, *T. afroharzianum* a été détecté sur des grains de maïs présentant des symptômes de pourriture. Ces grains infectés avaient été collectés en septembre 2020 dans une parcelle expérimentale de Carmagnola (région Piemonte).

Les pays où des symptômes ont été observés sur maïs en association avec *Trichoderma* spp. sont listés ci-dessous :

Région OEPP : Allemagne, France, Italie (*T. afroharzianum*).

Amérique du Nord : Etats-Unis (*Trichoderma* spp.).

Sur quels végétaux : Jusqu'à présent, *T. afroharzianum* a été trouvé associé à des symptômes de maladie uniquement sur maïs.

Dégâts : Sur maïs, la maladie de la pourriture des épis due à *Trichoderma* se caractérise par la présence de mycélium blanc entre les grains et sur les spathes, avec une production massive de conidies vertes à gris-vert. En plein champ, les symptômes sont visibles de la base au milieu des épis, et touchent tous les grains et toutes les couches des spathes. Dans certains cas, une maturation prématurée des grains a été observée. Des essais d'inoculation en Allemagne ont montré que *T. afroharzianum* peut facilement infecter les tissus du maïs et n'a pas besoin de blessures mécaniques préalables. Le pouvoir pathogène des souches testées variait et on a pu montrer que certaines souches actuellement utilisées dans le cadre de la lutte biologique (Trichodex T39 et souche T12) peuvent causer des infections mineures sur maïs.

Dissémination : L'épidémiologie de *T. afroharzianum* est en grande partie inconnue. En particulier, on ne sait pas comment les conidies de *Trichoderma* atteignent les épis de maïs en plein champ et les infectent, quelles sont les sources d'inoculum et s'il existe d'autres hôtes.

Filières : À déterminer, inconnues pour le moment.

Risques éventuels : Le maïs est une culture d'importance économique largement cultivée dans la région OEPP. L'émergence d'une nouvelle maladie causée par un champignon normalement considéré comme un agent de lutte biologique ou biostimulant utile invite à la prudence. Le risque est difficile à évaluer pour le moment en raison de l'absence d'informations sur la biologie et l'épidémiologie de *T. afroharzianum*. Un suivi en plein champ serait nécessaire pour évaluer la répartition de la maladie dans la région OEPP et son impact économique sur la production de maïs. D'autres études sont également nécessaires pour mieux comprendre le pouvoir pathogène de ces souches de *T. afroharzianum*, pour obtenir des informations pertinentes pour le processus d'homologation de ces souches en tant qu'agents de lutte biologique, et pour éviter les risques potentiels pouvant résulter de leur utilisation.

Sources

Boat MAB, Sameza ML, Iacomi B, Tchameni SN, Boyom FF (2020) Screening, identification and evaluation of *Trichoderma* spp. for biocontrol potential of common bean damping-off pathogens. *Biocontrol Science and Technology* **30**(3), 228-242.

Chaverri P, Branco-Rocha F, Jaklitsch W, Gazis R, Degenkolb T, Samuels GJ (2015) Systematics of the *Trichoderma harzianum* species complex and the re-identification of commercial biocontrol strains. *Mycologia* **107**(3), 558-590.

Communication personnelle avec Gritta Schrader JKI (2022-02).

Crop Protection Network (2016) An overview of ear rots.

<https://cropprotectionnetwork.org/publications/an-overview-of-ear-rots> (last accessed 2023-03)

- Druzhinina IS, Kubicek CP, Komoń-Zelazowska M, Mulaw TB, Bissett J (2010) The *Trichoderma harzianum* demon: complex speciation history resulting in coexistence of hypothetical biological species, recent agamospecies and numerous relict lineages. *BMC Evolutionary Biology* 10, 94. <http://www.biomedcentral.com/1471-2148/10/94>
- Goh J, Nam B, Lee JS, Mun HY, Oh Y, Lee HB, Chung N, Choi YJ (2018) First report of six *Trichoderma* species isolated from freshwater environment in Korea. *The Korean Journal of Mycology* 46(3), 213-225. <https://doi.org/10.4489/KJM.20180027>
- JKI (2022) Express PRA on *Trichoderma afroharzianum*. https://pflanzenengesundheit.julius-kuehn.de/dokumente/upload/Trichoderma-afroharzianum_exprPRA-2.pdf
- Kovács C, Csótó A, Pál K, Nagy A, Fekete E, Karaffa L, Kubicek CP, Sándor E (2021) The biocontrol potential of endophytic *Trichoderma* fungi isolated from Hungarian grapevines. Part I. Isolation, identification and *in vitro* studies. *Pathogens* 10, 1612. <https://doi.org/10.3390/pathogens10121612>
- Munkvold GP, White DG (2016). Compendium of Corn Diseases, 4th Edn. St. Paul, MN: USA APS Press, 165 pp.
- Pfordt A, Schiwiek S, Karlovsky P, von Tiedemann A (2020) *Trichoderma afroharzianum* ear rot - A new disease on maize in Europe. *Frontiers in Agronomy* 2, 547758. <https://doi.org/10.3389/fagro.2020.547758>
- Sanna M, Pugliese M, Gullino ML, Mezzalama M (2022) First report of *Trichoderma afroharzianum* causing seed rot on maize in Italy. *Plant Disease* (early view). <https://doi.org/10.1094/PDIS-12-21-2697-PDN>
- Schmidt J, Dotson BR, Schmiederer L, van Tour A, Kumar B, Marttila S, Fredlund KM, Widell S, Rasmussen AG (2020) Substrate and plant genotype strongly influence the growth and gene expression response to *Trichoderma afroharzianum* T22 in sugar beet. *Plants* 9(8), 1005. <https://doi.org/10.3390/plants9081005>
- Tyśkiewicz R, Nowak A, Ozimek E, Jaroszuk-Ścisiel J (2022) *Trichoderma*: the current status of its application in agriculture for the biocontrol of fungal phytopathogens and stimulation of plant growth. *International Journal of Molecular Sciences* 23(4), 2329. <https://doi.org/10.3390/ijms23042329>

SI 2022/087

Panel en -

Date d'ajout 2022-04

2022/088 Agents de lutte biologique : une nouvelle section dans le Service d'Information OEPP

Le Secrétariat de l'OEPP a décidé d'inclure une nouvelle section sur les agents de lutte biologique dans le Service d'Information afin de faire connaître ses activités liées à la lutte biologique. L'objectif est de présenter des informations sur les agents de lutte biologique utilisés contre des organismes réglementés ou émergents, et des plantes exotiques envahissantes.

Source: Secrétariat de l'OEPP (2022-04).

Mots clés supplémentaires : lutte biologique

2022/089 Nouveaux agents de lutte biologique ajoutés à la Norme PM 6/3(5) en 2021

En 2021, les trois espèces suivantes ont été ajoutées à la Norme OEPP PM 6/3(5) sur les agents de lutte biologique d'utilisation sûre dans la région OEPP (Appendice 1 - agents de lutte biologique utilisés commercialement ou officiellement).

***Anastatus bifasciatus* (Hymenoptera : Eupelmidae)**

Anastatus bifasciatus est un hyménoptère parasitoïde des œufs de différents ravageurs d'intérêt agronomique, principalement des hétéroptères, y compris la punaise diabolique, *Halyomorpha halys*, récemment introduite. *A. bifasciatus* est natif et largement disséminé dans la région OEPP.

***Heterorhabditis downesi* (Heterorhabditidae : Heterorhabditis)**

Heterorhabditis downesi est un nématode utilisé pour la lutte biologique : contre les larves des charançons noirs de la vigne (*Otiorynchus* spp.) dans les pépinières, les exploitations agricoles produisant des petits fruits et les jardins familiaux ; contre les larves de hannetons (*Phyllopertha horticola*, *Hoplia philanthus*, *Melolontha melolontha*) sur les terrains de golf et autres pelouses de terrains de sport ; et contre les larves du charançon de pin (*Hylobius abietis*) sur les souches d'épicéa et de pin. *H. downesi* est natif et largement disséminé dans la région OEPP.

***Eupeodes corollae* (Diptera : Syrphidae)**

Les larves de la mouche *Eupeodes corollae* sont prédatrices de pucerons et d'autres petits insectes. L'espèce est homologuée pour la lutte contre les pucerons et est commercialisée dans la région OEPP. L'espèce est native et largement disséminée dans la région OEPP.

Source: EPPO (2021) PM 6/3(5) Biological control agents safely used in the EPPO region. *EPPO Bulletin* 51, 451-451.
[https://www.eppo.int/media/uploaded_images/RESOURCES/eppo_standards/pm6/pm6-03\(5\)-2021-en.pdf](https://www.eppo.int/media/uploaded_images/RESOURCES/eppo_standards/pm6/pm6-03(5)-2021-en.pdf)

Mots clés supplémentaires : lutte biologique

Codes informatiques : ANAUBI, HETODO, METYCR

2022/090 Potentiel de lutte biologique classique contre *Drosophila suzukii* à l'aide du parasitoïde *Ganaspis brasiliensis*

Drosophila suzukii (Diptera : Tephritidae - Liste A2 de l'OEPP) est une mouche frugivore native de l'est de l'Asie. Elle s'est disséminée dans de nombreuses régions du globe, y compris dans d'autres parties de l'Asie, aux Amériques, en Afrique et dans la région OEPP. Des prospections ont été menées dans la zone d'indigénat du ravageur pour explorer les ennemis naturels pouvant être utilisés comme agents de lutte biologique classique dans la zone d'introduction où le ravageur est envahissant. Le parasitoïde *Ganaspis brasiliensis* (Hymenoptera : Figitidae) est l'ennemi naturel le plus spécifique à *D. suzukii*, même si la spécificité d'hôte des différentes populations de *G. brasiliensis* varie. Au cours d'essais au laboratoire, un groupe génétique particulier, G1 *G. cf. brasiliensis*, a parasité presque uniquement des larves de *Drosophila* spp. s'alimentant sur des fruits en cours de maturation. Dans les zones envahies, *D. suzukii* est la seule mouche de la famille *Drosophilidae* qui peut pondre dans les fruits frais, et la gamme d'hôtes écologique de G1 *G. cf. brasiliensis* est très probablement limitée à cette espèce. En Suisse, sur la base des résultats de gamme d'hôtes au laboratoire, des lâchers expérimentaux dans des cages en plein champ ont été approuvés par le gouvernement suisse en juin 2021. Les objectifs de ces lâchers étaient (1) d'évaluer les lâchers d'un parasitoïde dans de grandes cages en conditions proches du plein champ (i.e. en conditions protégées, «semi-field») pour confirmer sa spécificité d'hôtes et (2) vérifier la spécificité d'hôtes de G1 *G. cf. brasiliensis* vis-à-vis de *Drosophila* spp. dans les fruits frais en conditions plus naturelles. Les parasitoïdes lâchés avaient le choix entre parasiter les larves de *D. suzukii* dans les fruits frais (myrtilles ou baies de sureau) ou celles de l'espèce native non ciblée *D. melanogaster* dans des fruits en décomposition. Les résultats sont sans équivoque : le parasitisme des larves de *D. suzukii* s'alimentant sur des fruits frais atteignait 15% en moyenne, tandis qu'un seul parasitoïde a émergé de *D. melanogaster* s'alimentant dans des fruits en décomposition (parasitisme de 0,02 %). Les auteurs concluent que les lâchers en plein champ ne devraient pas poser de risque majeur pour les organismes non ciblés.

Source: Seehausen ML, Valenti R, Fontes J, Meier M, Marazzi C, Mazzi D, Kenis M (2022) Large-arena field cage releases of a candidate classical biological control agent for spotted wing drosophila suggest low risk to non-target species. *Journal of Pest Science*. <https://doi.org/10.1007/s10340-022-01487-3>

Photos *Drosophila suzukii*. <https://gd.eppo.int/taxon/DROSSU/photos>

Mots clés supplémentaires : lutte biologique

Codes informatiques : DROSSU, CH

2022/091 *Spanolepis selloanae* en tant qu'agent de lutte biologique potentiel contre *Cortaderia selloana*

La cécidomyie nouvellement décrite *Spanolepis selloanae* Gagné (Diptera, Cecidomyiidae) a été trouvée dans une grande population de *Cortaderia selloana* (Poaceae -Liste OEPP de plantes exotiques envahissantes) en périphérie de la ville de La Coruña, en Galicie (Espagne), dans le nord-ouest de la péninsule ibérique. Les caractères morphologiques de cette cécidomyie sont assez distinctifs, et elle peut être facilement différenciée des autres cécidomyies trouvées sur les graminées. En 2016, des larves et des adultes de *S. selloanae* ont été trouvés s'alimentant sur les ovaires en développement, ce qui a limité le nombre de graines au moment de leur dispersion. *C. selloana* se reproduit et se dissémine par ses graines dispersées par le vent, et *S. selloanae* pourrait donc être un agent de lutte biologique intéressant. *S. selloanae* a été trouvé uniquement sur les plantes femelles, et la production

de graines des plantes infectées par la cécidomyie était réduite de 25 %. La viabilité des graines restantes n'était pas affectée par la présence de *S. selloanae*. Il s'agit du premier signalement connu d'un ennemi naturel s'alimentant sur *C. selloana* en Espagne.

Source: Fagúndez J, Gagné RJ, Vila M (2020) A new gall midge species (Diptera, Cecidomyiidae) as a potential candidate for biological control of the invasive plant *Cortaderia selloana* (Poaceae). *Phytoparasitica* **49**, 229-241.

Photos : *Cortaderia selloana*. <https://gd.eppo.int/taxon/CDTSE/photos>

Mots clés supplémentaires : lutte biologique

Codes informatiques : CDTSE, ES

2022/092 Impacts économiques des plantes exotiques envahissantes en France

Les espèces exotiques envahissantes peuvent avoir une gamme d'impacts négatifs, y compris des impacts directs sur la diversité biologique, les habitats et les services écosystémiques. En outre, elles peuvent entraîner des coûts économiques importants associés aux dégâts et aux pertes (par ex. rendement réduit, dégâts sur les infrastructures), et/ou à la prévention et à la gestion (par ex. éducation, biosécurité, lutte et éradication). La France a une longue histoire de commerce et de tourisme internationaux qui peuvent favoriser l'entrée d'espèces exotiques envahissantes. Des données sur les coûts observés et potentiels des espèces exotiques envahissantes en France ont été rassemblés dans la littérature et auprès d'experts et de parties prenantes. Parmi les 14 espèces exotiques envahissantes les plus coûteuses en France, six sont des plantes exotiques envahissantes : *Ambrosia artemisiifolia* (Asteraceae - Liste OEPP des plantes exotiques envahissantes), *A. polystachya* (Asteraceae), *Baccharis halimifolia* (Asteraceae - Liste A2 de l'OEPP), *Lagarosiphon major* (Hydrocharitaceae - Liste OEPP des plantes exotiques envahissantes), *Ludwigia* spp. et *Reynoutria (Fallopia)* spp. Les coûts associés aux plantes exotiques envahissantes varient selon les espèces. Par exemple, pour *A. artemisiifolia*, une grande partie des coûts (estimés à plus de 500 millions d'EUR entre 1993 et 2018 pour la France métropolitaine et les territoires d'outre-mer) sont associés à l'impact que l'espèce peut avoir sur la santé humaine. Le pollen d'*A. artemisiifolia* peut provoquer des réactions allergiques chez l'Homme, par ex. une pollinose (rhume des foins). Les coûts des soins médicaux augmenteront en France si les mesures visant à limiter la prolifération d'*A. artemisiifolia* ne sont pas renforcées. Dans le cas de *L. major*, la majeure partie des coûts estimés (presque 1,5 millions d'EUR entre 1993 et 2018 pour la France métropolitaine et les territoires d'outre-mer) sont dus aux coûts de la gestion ; l'élimination de l'espèce dans les cours d'eau à l'aide de machines spécialisées est onéreuse.

Source: Renault D, Manfrini E, Leroy B, Diagne C, Ballesteros-Mejia L, Angulo E, Courchamp F (2021) Biological invasions in France: Alarming costs and even more alarming knowledge gaps. In: Zenni RD, McDermott S, García-Berthou E, Essl F (Eds) The economic costs of biological invasions around the world. *NeoBiota* 67, 191-224. <https://doi.org/10.3897/neobiota.67.59134>

Mots clés supplémentaires : plantes exotiques envahissantes

Codes informatiques : AMBEL, AMBPO, BACHA, 1FOPG, LGAMA, 1LUDG, FR

2022/093 Répartition potentielle d'*Humulus scandens* le long des rivières en Roumanie

Humulus scandens (Cannabaceae : Liste A2 de l'OEPP) est native d'Asie. Dans la région OEPP, elle est présente dans les pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, France, Hongrie, Italie, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suisse et Ukraine. Elle pousse le long des cours d'eau, où les graines atteignent facilement l'eau et sont transportées dans l'ensemble du bassin versant. En Roumanie, *H. scandens* a été observée pour la première fois en 1942 dans des habitats perturbés du sud du pays. Plusieurs autres signalements ont eu lieu dans l'ouest et le sud-ouest du pays le long du Danube et de certains de ses affluents. Les dernières observations ont eu lieu dans le nord-ouest de la Roumanie, le long de voies d'eau et dans des zones arbustives en lisière de forêts. La répartition potentielle d'*H. scandens* dans le sud et le centre du bassin du Danube a été étudiée. Des données ont été recueillies sur le paysage, les variables climatiques (variables bioclimatiques de WorldClim) et les signalements de présence, et ont été saisies dans un modèle de répartition de l'espèce. *H. scandens* est fortement influencée par les climats plus doux et

les zones présentant des inondations récurrentes, et le modèle montre que la distance à un cours d'eau est un facteur important. Le modèle montre que les bassins de la rivière Tisa et de ses affluents peuvent être des zones à risque élevé d'invasion. Le Danube peut agir comme un couloir de dispersion pour des réseaux hydrographiques majeurs dans le sud de la Roumanie, même si la capacité de dispersion diminue fortement dans les zones de steppe, plus arides et avec un réseau hydrographique limité. La prédiction des zones qui présentent un risque potentiel d'invasion élevé est une approche importante pour prévenir ou gérer les plantes exotiques envahissantes avec des ressources limitées. Cela peut aider à concentrer les efforts de prévention dans les zones à risque élevé.

Source: Urziceanu, MM, Cîs Iariu AG, Nagoda E, Nicolin AL, Măntoiu DS, Anastasiu P (2022) Assessing the invasion risk of *Humulus scandens* using ensemble species distribution modeling and habitat connectivity analysis. *Plants* 11, 857. <https://doi.org/10.3390/plants11070857>

Photos : *Humulus scandens*. <https://gd.eppo.int/taxon/HUMJA/photos>

Mots clés supplémentaires : plantes exotiques
envahissantes

Codes informatiques : HUMJA, RO

2022/094 Mauvais étiquetage des plantes aquatiques dans le commerce

En 2020, une prospection a été menée dans 11 jardinerie de Belgique spécialisées dans le jardinage aquatique. Au cours de cette prospection, 285 taxons de plantes ont été identifiés comme étant commercialisés, et 118 d'entre eux étaient mal étiquetés. Le mauvais étiquetage peut être dû à une erreur d'identification, à une erreur d'orthographe du nom de l'espèce, et/ou à l'utilisation d'un synonyme. Un mauvais étiquetage est problématique car des plantes exotiques envahissantes peuvent alors être importées et vendues dans la région OEPP. Le Règlement 1143/2014 de l'UE qui est entré en vigueur en 2015 impose l'interdiction de certains taxons de plantes. En outre, en Belgique, un Code de conduite volontaire destiné à empêcher l'introduction de plantes envahissantes par le commerce horticole est mis en œuvre depuis 2009. Le Code de conduite volontaire belge contient deux listes d'espèces : (1) une liste de consensus -espèces à impact négatif important qui ne doivent pas être commercialisées et (2) une liste de communication -espèces pour lesquelles la prudence est conseillée. La prospection a montré que quatre espèces de la liste de consensus et une espèce de la liste de communication étaient disponibles à la vente (Tableau 1). En outre, trois espèces du Règlement 1143/2014 de l'UE (espèces préoccupantes pour l'Union) étaient toujours commercialisées (Tableau 1). Toutes les espèces du tableau 1 étaient mal étiquetées avec un synonyme ou, dans le cas de *Cabomba caroliniana*, l'épithète manquait. L'étude montre que des prospections sont indispensables pour évaluer l'efficacité de la réglementation et des codes de conduite volontaires.

Tableau 1. Huit plantes mal étiquetées dans le commerce (* = Liste d'observation de l'OEPP ; ^ = Liste OEPP de plantes exotiques envahissantes ; ** Liste A2 de l'OEPP)

Espèce	Mal étiquetée comme	Liste belge/UE
<i>Azolla filiculoides</i> (Salviniaceae)*	<i>A. caroliniana</i>	Liste de communication
<i>Cabomba caroliniana</i> (Cabombaceae)^	<i>Cabomba</i>	Règlement de l'UE
<i>Crassula helmsii</i> (Crassulaceae)**	<i>C. recurva</i>	Liste de consensus
<i>Cyperus eragrostis</i> (Cyperaceae)	<i>C. alternifolius</i>	Liste de consensus
<i>Egeria densa</i> (Hydrocharitaceae)^	<i>Elodea densa</i>	Liste de consensus
<i>Erythranthe guttata</i> (Phrymaceae)	<i>Mimulus luteus</i>	Liste de consensus
<i>Gunnera tinctoria</i> (Gunneraceae)^	<i>G. manicata</i>	Règlement de l'UE
<i>Salvinia molesta</i> (Salviniaceae)**	<i>S. natans</i>	Règlement de l'UE

Source: Van den Neucker T, Scheers K (2022) Mislabelling may explain why some prohibited invasive plants are still being sold in Belgium. *Knowledge and Management of Aquatic Ecosystems* 423, 8.

Mots clés supplémentaires : plantes exotiques envahissantes

Codes informatiques : AZOFI, CABCA, CSBHE, CYPER, ELDDE, GUATI, SAVMO, BE

2022/095 La plante envahissante *Celastrus orbiculatus* a des impacts sur l'espèce native *C. scandens* par hybridation aux Etats-Unis

Celastrus orbiculatus (Celastraceae - Liste A2 de l'OEPP) est une liane ligneuse à croissance rapide native de l'est de l'Asie (Chine, centre et nord du Japon, Péninsule coréenne et Extrême-Orient russe). L'espèce est envahissante en Amérique du Nord, où elle s'est largement disséminée dans l'est des États-Unis, avec des impacts sur la diversité biologique native et les services écosystémiques associés. *C. orbiculatus* est signalée dans plusieurs pays de la région OEPP et est établie en Lituanie et en Pologne. Aux États-Unis, *C. orbiculatus* peut pousser dans des zones et des habitats similaires à ceux de l'espèce native *C. scandens*. Dans ces zones, on a constaté un déclin de la présence de *C. scandens* et une augmentation de la présence de *C. orbiculatus*, surtout dans les zones ayant des populations plus anciennes de *C. orbiculatus*. On a montré que les deux espèces peuvent s'hybrider, par une hybridation asymétrique, le pollen venant principalement de *C. orbiculatus*. Dans le nord-ouest de l'Indiana (États-Unis), des études de terrain ont montré que *C. orbiculatus* a un avantage extrême pour la production de fleurs mâles et femelles ; elle produit presque 200 fois plus de fleurs par plante staminée et 65 fois plus de fleurs par plante pistillée que l'espèce native. L'hybridation entre l'espèce native et l'espèce envahissante peut diminuer l'effort reproducteur de la plante native. En utilisant des marqueurs d'ADN microsatellites nucléaires, on a montré que 39 % des graines de *C. scandens* sont hybrides, contre seulement 1,6 % des graines de *C. orbiculatus*. Dans les zones où les deux espèces sont présentes, la gestion de l'espèce envahissante doit être une priorité afin de réduire l'impact sur l'espèce native.

Source: Zaya DN, Leicht-Young SA, Pavlovic NB, Ashley MV (2021) Heterospecific pollination by an invasive congener threatens the native American bittersweet, *Celastrus scandens*. *PLoS ONE* 16(3), e0248635.

Mots clés supplémentaires : plante exotique envahissante

Codes informatiques : CELOR, CELSC, US